

Délibération du Comité Syndical

Séance ordinaire du 27 mars 2022

COMMUNES :

Bellegarde-en-Forez
(Eau et Assainissement)

Cuzieu
(Eau et Assainissement)

Marclopt
(Eau)

Montrond-les-Bains
(Eau et Assainissement)

Rivas
(Eau)

St André-le-Puy
(Eau et Assainissement)

St Laurent-la-Conche
(Eau)

Monsieur le Président certifie,

1°) Que la convocation de tous les conseillers syndicaux en exercice a été faite dans les formes et délais "prescrits par la loi", que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Comité Syndical, a été affichée par extrait, à la porte du Syndicat le lendemain et qu'il n'a été présentée aucune observation.

2°) Que la délibération a été adoptée à l'unanimité des votants

3°) Que le nombre de conseillers en exercice, au jour de la séance était de 18 sur lesquels il y avait 13 membres présents à savoir:

Noms des Délégués	Communes
ABERLENC Christian	Saint André le Puy
BERGER Pascal	Saint André le Puy
EYRAUD Catherine	Marclopt
JAY Christophe	Saint Laurent la Conche
LAFFONT Jacques	Bellegarde en Forez
LECLERCQ Gérard	Cuzieu
LICTEVOUT François-Xavier	Rivas
MEUNIER David	Bellegarde en Forez
OULION Emmanuel	Marclopt
PERCET Serge	Montrond les Bains
RASCLE Jean-François	Cuzieu
POYADE Jean-Luc	Saint Laurent la Conche
RODRIGUES Jacinto	Montrond les Bains

N° 23-03-01

Objet de la délibération :

Service de L'Eau :
Approbation du Compte
Administratif 2022 et
Affectation des Résultats

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200861-20230327-CS23-03-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2023

Affichage : 31/03/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Absent(s) excusé(s) représenté(s)

MARCHAND Sylvain – Montrond les Bains

Absents excusés

ACHARD Jean- Saint André le Puy

GRANJON Vincent - Cuzieu

PHILIPPE Marie-France- Rivas

PICARD Christian – Bellegarde en Forez

POYADE Jean-Luc- Saint Laurent la Conche

Secrétaire élu pour la session

MEUNIER David

Délibération notifiée à :

Sous Préfecture -----
 Trésorerie de Saint Galmier -----

INTERETS COMMUNS

OBJET : Service de L'Eau - Approbation du Compte Administratif 2022 et Affectation des Résultats

Le compte administratif 2022 du service de l'eau est présenté aux membres du comité syndical. Les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement sont repris tels qu'ils se présentent dans les comptes administratifs et de gestion, à savoir :

SECTION DE FONCTIONNEMENT:

Recettes :	1 846 499.63 €
Dépenses :	- 921 248.99 €
Soit un excédent de l'exercice:	925 250.64 €
Reprise de résultat cumulé antérieur (2021):	0 €
Soit un excédent global de:	925 250.64 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes :	893 321.19 €
Dépenses :	-2 273 965.00 €
Soit un déficit de l'exercice:	-1 380 643.81 €
Reprise de résultat cumulé antérieur (déficit 2021):	-135 335.47 €
Soit un déficit de clôture de :	-1 515 979.28 €
Restes à Réaliser : (dépenses : 800 152.00 € – recettes : 1 080 000 €)	279 848.00 €
Soit un déficit global de:	-1 236 131.28 €

Il sera alors proposé les **affectations suivantes** :

Investissement

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-244200861-20230327-CS23-03-01-DE
→ Déficit 2022 reporté (compte 001): 1 515 979.28 €

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2023
Affichage : 31/03/2023
→ Mise en réserve (compte 1068) : 925 250.64 €

Pour l'autorité compétente par délégation



Les membres du comité syndical doivent constater et arrêter les résultats du compte administratif 2022 et décider de l'affectation du résultat.

Monsieur le Président s'étant retiré au moment du vote, conformément à l'article L2121-14 du CGCT, il est procédé au vote du Compte administratif, sous la présidence de M Serge PERCET, Vice-Président du SIVAP.

Oui et délibéré, à l'unanimité, les membres du Comité Syndical :

- ✿ Constatent et arrêtent les résultats du Compte Administratif 2022 du service de l'eau tels que présentés ci-dessus,
- ✿ Constatent et décident d'affecter les résultats conformément aux chiffres énoncés ci-dessus.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS

COPIE CERTIFIEE CONFORME

Fait à Montrond les Bains, le 28 mars 2023.

Le Président,
Jacques LAFFONT



Le secrétaire de séance
David MEUNIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200861-20230327-CS23-03-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2023

Affichage : 31/03/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

